

Objet : Le Contrôle Interne Comptable et Budgétaire (CICB) en quelques mots

Auteur : Pierre-Henry Gornouvel, référent établissement Contrôle Interne

28/10/2024

Le **contrôle interne comptable et budgétaire** (CICB) à l'Université Bordeaux Montaigne a été instaurée en 2012, il s'appuie sur des textes légaux. Il s'agit d'une démarche de maîtrise des risques qui consiste à mettre en place un ensemble de dispositifs organisés, formalisés et permanents choisis par l'encadrement de l'Université, mis en œuvre par les responsables de tous niveaux pour maîtriser le fonctionnement des activités financières.

On distingue le contrôle interne budgétaire et le contrôle interne comptable. Tous 2 poursuivent un même objectif qui est la qualité de l'information qui vise à produire des comptes fidèles et lisibles, qui apportent aux instances dirigeantes de l'Université et à ses tutelles une information pertinente et fiable.

Le CIB poursuit un objectif qui lui est propre celui de la soutenabilité de la programmation et de son exécution. Cet objectif s'apprécie au regard du budget voté par le CA et vise au respect de son contenu, et de son caractère limitatif. Il vise à s'assurer de la capacité financière de l'organisme à conduire les missions et activités dont il est chargé.

La mise en œuvre du CICB est une démarche bénéfique pour l'Université. Car elle incite à mieux conduire et piloter les activités de l'établissement, elle contribue à améliorer et fluidifier le fonctionnement au sein des services et composantes, à fiabiliser les données du système d'information. Et également à renforcer la confiance des usagers, financeurs, tutelles et les organismes de contrôle.

Fonctionnement du CICB :

Le CICB ne vise pas à créer de nouveaux mécanismes de contrôle, mais à **renforcer et documenter les dispositifs existants** pour atteindre des objectifs de qualité comptable et budgétaire. Ce contrôle s'étend à toutes les actions de gestion quotidienne, telles que l'établissement de règles de gestion, la documentation et la vérification.

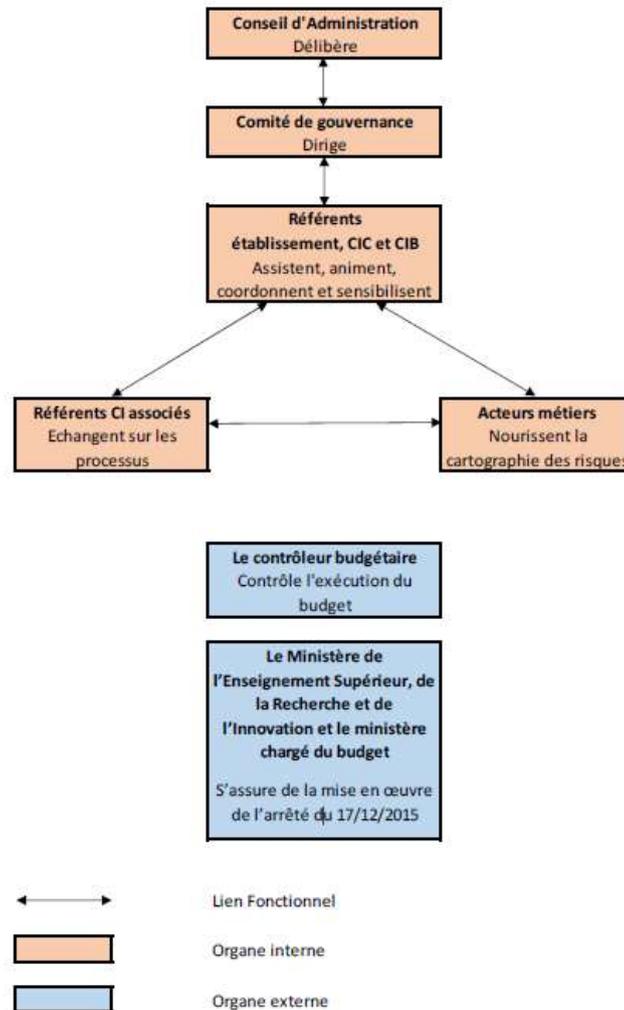
Phases de la démarche et documents de pilotage :



- **Cartographie des processus** : Recense les processus pour lesquels il peut y avoir des risques comptables et budgétaires.
- **Cartographie des risques** : Recense et hiérarchise les risques comptables et budgétaires. Mise à jour régulièrement, elle alimente le plan d'action en identifiant les processus à renforcer.
- **Plan d'action** : Définit les mesures à prendre pour améliorer la maîtrise des risques, ainsi que les responsables et les échéances.
Les leviers d'actions de ces mesures sont l'organisation, la documentation/formation, la traçabilité et le pilotage

Le fonctionnement des organes au sein d'UBM :

Le contrôle interne à l'Université Bordeaux Montaigne concerne l'ensemble des acteurs métiers rattachés aux services ordonnateurs et à l'agence comptable, impliqués dans les domaines budgétaires et comptables. Pour garantir son déploiement et son renforcement, une organisation a été mise en place :



1. **Conseil d'Administration** :

- Valide la cartographie des risques et le plan d'action budgétaire et comptable.
- Suit les principales réalisations et déploiements du contrôle interne.

2. **Comité de gouvernance** :

- Pilote la stratégie du contrôle interne comptable et budgétaire (CICB).
- Élabore et valide les cartographies des risques.
- Supervise la mise en œuvre des actions de maîtrise des risques.

3. **Référents CI (Contrôle Interne) établissement, budgétaire et comptable** :

- Assistent le Comité de Gouvernance dans la mise en œuvre des orientations du CICB
- Animent la démarche à par l'élaboration de la cartographie des risques et le plan d'action.
- Sensibilisent et fournissent un appui méthodologique aux acteurs.

4. **Référents CI-associés** :

- Acteurs techniques participant activement à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne.